



CHARTRE D'ENGAGEMENTS



INTER ASSOCIATIVE



DES ASSOCIATIONS



DE PROTECTION DE L'ENFANCE



DE L'HERAULT



SOMMAIRE

I - Préambule :	page 3
Présentation des associations parties prenantes	page 3
Contexte de la démarche	page 4
➤ Evolutions du secteur associatif dans le champ social et médico-social	page 4
➤ Evolutions dans le champ de la protection de l'enfance	page 4
Finalité de la charte	page 5
Perspectives.....	page 5
II - Associations et politique de protection de l'enfance	page 6
L'enjeu majeur auquel nous avons à faire face est celui de l'évolution de la place faite aux enfants dans notre société	page 6
Les associations ont à exprimer des positionnements forts.....	page 6
III - Associations et pouvoirs publics : des partenaires	page 7
Evolution des interactions et règles du jeu entre associations et pouvoirs publics	page 7
Le fait associatif	page 8
➤ L'histoire des associations	page 8
➤ Des fonctions spécifiques qui font la légitimité des associations	page 8
➤ La diversité, richesse des associations : une fonction de représentation de la société civile	page 9
Positionnement des associations dans leurs relations avec les pouvoirs publics	page 9
IV - Des engagements	page 10
Engagements des associations	page 10
➤ Au sein de chacune d'elle	page 10
➤ Entre elles	page 11
➤ Vis-à-vis des pouvoirs publics	page 12
Signatures	page 13
Annexes : Présentation des associations	page 14
ADAGES - Service d'Observation et d'Action Educative (SOAE)	page 15
Association ADPEP.....	page 17
Association Charles Prévost	page 19
Association Languedocienne pour la Jeunesse	page 21
Association Mas des Moulins	page 23
Association Notre Dame de Lenne	page 25
Association de l'Œuvre Agathoise de Baldy	page 27
Association des Œuvres Sociales du Saint Ponais	page 29
APEA - Association pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence	page 31

I - P R E A M B U L E

- **Présentation des associations parties prenantes :**

Cette charte est à l'initiative de 11 associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance dans le département de l'Hérault.

La plus ancienne d'entre elles a été créée en 1928 et la plus récente a été déclarée en 2002.

Elles sont issues de diverses origines : congréganiste, publique, laïque, mouvement de familles... et défendent des valeurs d'humanisme, de solidarité, de respect des droits, des différences et de valorisation des potentialités...

Chacune d'elle gère un ou plusieurs établissements et services qui accompagnent des enfants et adolescents en difficulté ainsi que leurs familles, pour une capacité totale de plus de 2500 suivis et pour un budget global d'environ 32 000 000 Euros.

Leurs implantations sur le territoire héraultais font que leurs actions couvrent la majeure partie du département, du Nord au Sud, de Clermont l'Hérault à Agde et d'Est en Ouest, de Lunel à St Pons de Thomières.



Afin de mener à bien leurs missions, les associations en présence emploient 550 ETP au total et peuvent compter sur l'engagement d'environ 150 bénévoles.

- **Contexte de la démarche :**

- ***Evolutions du secteur associatif dans le champ social et médico-social***

Après la période des “pionniers” de l’action militante qui a impulsé la création d’établissements et services spécialisés, c’est une phase “gestionnaire”, portée par les autorités, qui lui a succédé. Les bénévoles se trouvent accaparés par ces problématiques au détriment du fait associatif au sens de l’action politique et de la communication vers la société.

Aujourd’hui, sans doute que les associations du secteur se retrouvent dans un temps de refondation où devraient se rééquilibrer les dimensions gestionnaire et militante.

De plus, le secteur social et médico-social est confronté à un empilement de textes législatifs et les réformes des politiques publiques viennent modifier les relations avec les pouvoirs publics, ainsi que les rapports entre associations.

Ainsi, face aux mutations que traverse le secteur, il est nécessaire de développer les actions de **solidarité inter-associative** : partenariat entre les associations, coopérations diverses, servant à réguler et appréhender autrement et ensemble les mises en concurrence et conflictualités subies aujourd’hui.

- ***Evolutions dans le champ de la protection de l’enfance***

Le secteur de la protection de l’enfance subit lui aussi des évolutions majeures et plus spécifiquement :

Un empilement des réformes et des textes de loi :

- Des contradictions entre la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l’enfance.
- La loi 2009- 879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l’Hôpital et relative à la santé et aux territoires qui crée les Agences régionales de santé et supprime des CROSMs, prévoit la généralisation des CPOM, la mise en place des appels à projets et leur mise en concurrence.
- Le projet de loi de réforme des collectivités territoriales, qui vise, entre autres, le rapprochement des départements et des régions. Dans cette optique, nos associations affirment l’importance du lien de proximité avec les élus départementaux.
- Des restrictions budgétaires fortes.
- Une évolution dans les relations avec les pouvoirs publics et notamment le Conseil Général, chef de file dans la mise en œuvre des politiques de protection de l’enfance.

Toutes ces évolutions rapides ont entraîné :

- Un besoin des techniciens de l’affirmation et de la visibilité du positionnement politique de leurs associations. Par exemple, aujourd’hui, les associations doivent se positionner collectivement, et dans toutes leurs dimensions, dans la mise en œuvre du projet pour l’enfant (mesure loi 2007).
- Une prise de conscience des administrateurs sur la nécessité de réinvestir le niveau politique de leur association.

- **Pourquoi cette Charte - finalité :**

« Favoriser l'émergence d'un positionnement commun au collectif "Protection de l'enfance de l'Hérault ", soucieux d'articuler l'unité de ce groupement et la singularité de chacun de ses membres »

- ***Repositionner l'association comme lieu de débat***

L'inter-associatif doit être un lieu de débat, permettant aux administrateurs de se sentir moins « seuls » dans leur fonction et participant à asseoir leur capacité à faire face à leurs responsabilités et à l'ampleur de la tâche liée à leur mandat. C'est ainsi un engagement des associations à se retrouver sur des problématiques transversales et à réfléchir, construire ensemble, un positionnement collectif.

- ***Mieux faire entendre la voix associative***

Sur ses volets politique et technique, s'agissant des enjeux propres au champ de la protection de l'enfance, cette charte doit permettre de concevoir et de rendre visible : les positionnements défendus, les initiatives, ce qui est partagé et ce qui est spécifique.

- ***Promouvoir la place et le rôle des associations***

Dans la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire héraultais.

- ***Créer les conditions d'un dialogue équilibré avec les autorités***

Base d'une dynamique partenariale renouvelée.

- **Perspectives**

- Une démarche **structurante** qui s'affirme et qui dépasse l'élaboration de la charte elle-même mais ouvre des perspectives s'inscrivant dans la durée.
- Une démarche qui prépare le terrain à une possibilité de réagir collectivement et efficacement à des enjeux d'actualité ou plus profonds et plus largement de participer au débat public.

La charte n'est pas une fin en soi mais plutôt un « guide », un socle commun, qui s'inscrit dans une dynamique.

II - ASSOCIATIONS ET POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

- **L'enjeu majeur auquel nous avons à faire face est celui de l'évolution de la place faite aux enfants dans notre société.**

➤ ***La protection de l'enfance, ce n'est pas protéger la société de l'enfant !***

L'enfance : le temps de l'apprentissage, de l'expérience pour grandir. C'est le temps de la construction. L'enfant, l'adolescent : un être en devenir : un espoir possible.

- **Les associations ont à exprimer des positionnements forts**

➤ Défendre des positions éthiques face à l'évolution des orientations politiques : en quoi nos associations de la protection de l'enfance croient-elles, quels principes soutiennent-elles ?

- **Promouvoir et défendre une vision transversale, globale et complémentaire des dispositifs et des problématiques**, qui interroge le cloisonnement des politiques publiques, dans une volonté de prendre en compte l'enfant dans sa globalité, dans sa famille, son environnement. S'intéresser à la protection de l'enfant c'est s'intéresser à tout ce qui l'entoure :
 - Recentrage sur l'enfant et sa famille.
 - L'enfant dans sa famille.
 - La famille dans son environnement sociétal.
 - Prendre la famille comme elle se présente, voir en elle les compétences et ressources familiales, quelle que soit la situation.
- Faire en sorte que le "parcours pour l'enfant" ne se réduise pas à l'entrée et à la sortie d'un établissement, d'un dispositif.
- Articuler protection immédiate et recreation du lien familial
- Réaffirmer la conviction des capacités d'évolution positive des mineurs
- Revendiquer le droit à l'expérimentation, à l'adaptation du parcours de l'enfant. Nécessité de résistance forte face aux évolutions concernant le statut de l'enfance et de la protection de l'enfance dans notre société.
- Refuser que la montée en charge du coercitif ne remplace la dimension citoyenne.

III - ASSOCIATIONS ET POUVOIRS PUBLICS : DES PARTENAIRES

- **Une évolution des interactions et règles du jeu entre associations et pouvoirs publics, qui appelle un repositionnement de chacune des parties prenantes.**

L'Etat a historiquement représenté un vecteur de stabilité dans une mission marquée par le long terme, alors que les associations, de manière complémentaire, voyaient leur action se développer à un rythme rapide, dans une dimension de réactivité aux besoins sociaux et d'innovation.

Aujourd'hui, avec la **décentralisation** et la **montée en puissance des collectivités territoriales**, ce cadre se modifie sensiblement, et a pour effet une certaine déstabilisation du secteur associatif.

Les acteurs publics dans l'exercice de leurs responsabilités sont soumis aujourd'hui à un contrôle de plus en plus prégnant avec des objectifs de rationalisation et de maîtrise des dépenses, qui les amènent à vouloir encore plus **maîtriser l'action conduite et les "outils" ou "ressources" à leur disposition. Ceci a des effets notables sur le monde associatif** qui majoritairement mène les actions de terrain et appréhende au plus près des usagers les évolutions des besoins.

Les politiques publiques en mutation réinterrogent les niveaux de responsabilités et de compétences institutionnelles dans leur définition et leur mise en œuvre. En ce qui concerne le secteur de la protection de l'enfance en particulier, on remarque une **tendance dans les Conseils Généraux à internaliser des missions et fonctions initialement dévolues aux associations.**

Aussi, malgré le souhait affirmé de relations de partenariat, des **tensions et des incompréhensions réciproques demeurent.**

De leur côté, les associations s'interrogent et interrogent **le principe d'amélioration continue de la qualité, au cœur de la loi de rénovation sociale, dans un cadre budgétaire très contraint.**

Elles souhaitent contribuer à en dénoncer les impasses et les aberrations et se demandent comment proposer une alternative et un vrai débat sur la qualité, qui associerait l'ensemble des parties prenantes, c'est-à-dire, les représentants des usagers, des familles, des professionnels, des structures gestionnaires, des autorités de tarification.

Enfin, les acteurs associatifs souhaitent que les représentants des pouvoirs publics connaissent mieux les associations, leur culture, leur fonctionnement, leur organisation interne et leurs contraintes. Elles reconnaissent par ailleurs qu'une connaissance mutuelle est une des clés d'un véritable partenariat.

- **Le fait associatif**

- ***L'histoire des associations***

Historiquement, l'essentiel des réponses en matière d'action sociale et médico-sociale a été le fait de l'initiative d'organisations privées à but non lucratif, d'origine caritative ou encore issues des mouvements familiaux. Il s'agissait d'apporter des **réponses à des besoins non pris en charge par l'Etat**.

Ces organisations privées constituaient de véritables laboratoires d'innovation et d'expérimentation de réponses nouvelles à partir de besoins identifiés grâce à une **proximité avec les populations** prises en charge.

Pendant la phase de croissance d'après-guerre, l'offre associative s'est développée de façon concomitante à l'évolution des politiques publiques dans une dynamique d'entraînement réciproque. Cette offre de service est **professionnalisée**.

Dans un contexte en forte évolution, les associations ont acquis des compétences et une légitimité à faire valoir, en tant qu'**acteur incontournable de l'action sociale**.

- ***Des fonctions spécifiques qui font la légitimité des associations***

- **Une fonction « d'expertise »** : du fait de leur histoire, de leurs valeurs et de leur éthique, les associations ont développé une véritable expertise dans leur champ d'action de proximité.

Leur connaissance pointue des problématiques rencontrées sur le terrain leur permet de tenir un rôle de premier rang dans **l'observation et l'analyse de l'évolution des publics et des changements sociétaux**.

Leur expérience dans la mise en œuvre des politiques publiques à travers les dispositifs qu'elles proposent fait que nos associations sont **légitimes à tenir une place dans la coproduction des politiques publiques et leur co-évaluation**

- **Une fonction d'innovation** : grâce à sa proximité avec les problématiques et attentes des usagers et à sa capacité d'observation et d'analyse, notre secteur suit et anticipe les évolutions de la société. Les associations y ont développé une capacité de réaction et d'ajustement de leurs projets et des dispositifs qu'elles proposent.

- **Une fonction gestionnaire** : l'ancienneté et l'investissement de nos associations dans la gestion d'établissements et de services ont permis de développer des compétences spécifiques au service des projets associatifs et des personnes accompagnées. Elles remplissent cette fonction dans un souci de saine et efficace gestion, domaine dans lequel elles ont toujours accepté d'évoluer et de s'adapter.

- **Une fonction employeur** : nos associations sont des acteurs économiques importants sur le territoire. Elles sont, dans leur rôle d'employeurs et par essence, garantes d'un certain mode de développement économique et de management qu'il paraît important de valoriser au-delà de l'aspect gestionnaire.

- **Une fonction de dynamisation du territoire** : la diversité des fonctions décrites ci-dessus fait de nos associations des acteurs incontournables participant à la dynamisation du territoire. De plus, par les missions d'intérêt général qu'elles assurent et par la forte participation de bénévoles, les associations créent et entretiennent du lien social.

- **Diversité des associations** : une fonction essentielle de représentation de la société civile.

La diversité est une richesse, la société est diverse et nos associations en sont le reflet nécessaire.

Face à la tentation des pouvoirs publics de limiter le nombre de leurs interlocuteurs, il semble urgent de rappeler que les objectifs communs, à savoir la production de réponses adaptées et évolutives, ne pourront être finalisés, si un certain nombre de préalables ne sont pas reconnus et partagés, au nombre desquels :

- le respect de la singularité des différents acteurs associatifs
- Le respect de la diversité des approches et des pratiques
- le respect de leur liberté à s'associer

Le débat sociétal doit exister et rester ouvert face à des problématiques qui ne peuvent recevoir de réponses univoques et définitives. Dans la diversité des approches proposées par les acteurs associatifs s'incarnent la diversité de la société elle-même et la possibilité d'un dialogue entre les diverses parties prenantes. Ce n'est sans doute pas un hasard si cette diversité a toujours été le vecteur principal de leur dynamisme et de leur capacité d'innovation.

L'association est citoyenne, défenseure et garante de valeurs, d'éthique dans la mise en place des missions.

- **Positionnement des associations dans leurs relations avec les pouvoirs publics**

Le principe défendu par les membres du « collectif » est que les associations sont et veulent être considérées comme :

- **Des acteurs intervenant dans la proximité, des interlocuteurs incontournables, légitimés**, en prise directe avec les problématiques des usagers et leurs besoins leur permettant ainsi de tenir une place de **producteurs de réponses adaptées**.

- **Des partenaires de la puissance publique dans la mise en œuvre de missions d'intérêt général** et non de simples prestataires.

- **Des co-élaborateurs des politiques publiques.**

Ce principe paraît nécessaire pour que nos associations prennent toute leur place dans l'action sociale. Elles souhaitent ainsi pouvoir **participer et veiller à la cohérence des différents dispositifs** dans lesquels s'incarnent les valeurs associatives et l'esprit des lois qui régissent aujourd'hui le secteur. Elles souhaitent aussi pouvoir continuer à **être des vecteurs d'initiatives diverses et des porteurs d'innovation** dans les réponses aux besoins.

Il s'agit ainsi d'initier un mouvement qui, partant du constat d'une part de la dépendance sur le plan économique et d'autre part de l'indépendance des associations, ouvrirait sur **une reconnaissance partagée de l'interdépendance de ces deux parties prenantes de l'action sociale**.

IV - DES ENGAGEMENTS

- **Les associations s'engagent à créer, favoriser les conditions permettant le changement.**

Un engagement que les associations déclinent à trois niveaux : au sein de chacune d'elles, entre elles, et vis-à-vis des pouvoirs publics, ces trois niveaux étant étroitement liés et dépendants les uns des autres.

- **1^{er} niveau : Un engagement des associations au sein de chacune d'elles pour :**
 - **Défendre le fait associatif lui-même et les conditions de son « exercice »** en utilisant les marges de manœuvre encore existantes et en cherchant à en créer de nouvelles.
 - **Etre en capacité de proposer des actions innovantes et/ou expérimentales**
 - o Se recentrer sur la créativité et la volonté d'innover, cœur de l'identité et de l'action associative
 - o Etre en alerte vis-à-vis des besoins sociaux
 - o S'impliquer dans toutes les instances de réflexion.
 - o Etre force de proposition
 - **Gagner en lisibilité et visibilité**
 - o Valoriser l'action associative et son impact par des éléments objectifs, des références, des images qui "parlent" à des non initiés.
 - o Interroger la représentativité réelle des associations, qui doivent rester de véritables porte-parole des citoyens.
 - o Etre en mesure de convaincre, de parler de notre action et d'en rendre compte.
 - o Mieux se faire connaître et apprécier des militants, sympathisants, adhérents, administrateurs potentiels.
 - o Soutenir, préparer, accompagner, outiller l'administrateur dans sa fonction de représentation.
 - **Faire de l'association un lieu de débat**
 - o Promouvoir une politique d'information et de sensibilisation sur les enjeux liés à la loi 1901, au secteur de la protection de l'enfance,...
 - o Communiquer et échanger au sein de l'association sur les faits de société auquel le projet associatif répond, afin de définir un véritable positionnement politique au regard de notre mission commune de protection de l'enfance en danger.
 - o Injecter dans le débat associatif des problématiques rencontrées sur le terrain par les « techniciens » afin de faire un lien concret entre le « politique » et la traduction de son action.

➤ ***Favoriser le lien entre les niveaux associatif (bénévoles) et technique (professionnels)***

- Faire en sorte que les élus associatifs se réapproprient les enjeux qui émergent de l'action de terrain, des connaissances et pratiques des projets.
- Mettre en place les conditions permettant d'évaluer l'adéquation des projets techniques aux orientations du projet associatif et la fidélité aux valeurs et principes.
- S'ouvrir à d'autres personnes, structures, manières de voir, de penser ou de faire : coopérations inter-associatives, ateliers communs....
- Réfléchir et formaliser en amont les modalités de participation des administrateurs dans les comités de pilotage (projet/évaluation...) dans une dimension d'enrichissement mutuel et de partage.

➤ ***Repenser la dynamique associative, la gouvernance***

- Redéfinir les conditions d'une gouvernance en adéquation avec les valeurs associatives en particulier la démocratie associative et participative.
- Revisiter le fonctionnement des instances statutaires, la place et le rôle de chacun, à la lumière de ce qui rassemble au sein d'une association.
- S'interroger sur la manière dont les valeurs associatives sont portées à travers le fonctionnement et l'organisation des Conseils d'administration : quelles modalités de partage du projet, des responsabilités ? quelle définition de tâches précises (ex : confier le « suivi » de la mise en œuvre de la Charte, ou du projet associatif, à d'autres membres que ceux du bureau au sens strict du terme, travailler en commissions).
- Mieux appréhender qui sont les administrateurs afin d'identifier les ressources dont on dispose et de se fixer des ambitions à la hauteur des possibles
- Penser le recrutement des administrateurs au service du Projet associatif et des ambitions affirmées par celui-ci.

• ***2ème niveau : Un engagement des associations entre elles***

1- Défendre le fait associatif, les conditions et les moyens de son « exercice » au regard du secteur marchand

2- Faire vivre une solidarité inter associative au service du projet social qu'elle porte.

3- Organiser, dans cette perspective, des instances collectives de débats autour de thèmes transversaux du secteur, susceptibles de favoriser **l'émergence de positionnements** communs, construits et complémentaires de nos associations. Les Associations n'en seront que plus fortes pour soutenir une position concertée devant les pouvoirs publics.

4- S'interroger sur un objectif militant consistant à alimenter le débat sociétal : renvoyer des interrogations et éléments d'analyse vers la société et non plus seulement vers les acteurs du secteur.

- **3ème niveau : Un engagement des associations vis-à-vis des pouvoirs publics**

- 1- **Rechercher** un dialogue constructif entre les responsables politiques et les administrateurs des associations sur la base du partenariat, faire en sorte que l'analyse critique soit véritablement réciproque.
- 2- **Dialoguer à la fois avec le partenaire administratif (*technique : c'est-à-dire la Direction Enfance Famille*) et le partenaire politique (les élus du CG).**
Sortir d'une relation uniquement liée à la gestion d'un équipement, changer d'échelle pour mieux soutenir la vision associative et inter-associative de la mission confiée.
- 3- **Rendre** visible et apprendre à valoriser les éléments d'utilité sociale que sont les associations
- 4- **Favoriser** l'interconnaissance, condition essentielle pour s'inscrire dans une logique de coopération et de complémentarité des acteurs
- 5- **Identifier** les aprioris réciproques et les conditions permettant de les travailler pour les atténuer, voire les faire disparaître.
- 6- **Rappeler** le désintéressement des associations qui œuvrent dans l'intérêt général.
- 7- **Inciter** la puissance publique à participer à un diagnostic partagé s'agissant des mutations du secteur et leurs impacts sur la dynamique associative.
- 8- **S'engager** dans la voie d'un diagnostic partagé et d'une concertation équilibrée autour de la politique départementale de protection de l'enfance et de sa mise en œuvre, à travers la défense des valeurs, le maintien du lien social et la contribution à la formation du citoyen.

SIGNATURES

**ADAGES Service d'observation et d'Action
Educatif (S.O.A.E.)**

Le Président

...

Association ADPEP 34

Le Président

Yves BARBUT

Association Charles Prévost

Le Président

Jean-François ARTZ

Association Languedocienne pour la Jeunesse

Le Président

Jacques FINIELZ

Association Mas des Moulins

La Présidente

Anne-Marie FORT

Association Notre Dame de Lenne

Le Président

Jacques LASSALE

Association de l'Œuvre Agathoise de Baldy

Le Président

Yves RAYMOND

Association des Œuvres Sociales du Saint-Ponais

La Présidente

Aline VIGUIER

**APEA (Association pour la Protection de l'Enfance
et de l'Adolescence)**

Le Président

Michel RODIERE

PRESENTATION DES ASSOCIATIONS



Service d'Observation et d'Action Educative

Siège de l'association

Adresse : Parc Euromédecine - 1925 rue Saint Priest - 34097 MONPELLIER Cedex 5

N° Téléphone : 04.67.10.40.00

Adresse mail : accueil.siegesocial@adages.net

Conseil d'administration :

Présidé par : Monsieur CONSTANTIN Daniel

Statuts : Association de loi 1901 à but non lucratif, Reconnue d'Utilité Publique en 2001

Date de création : 17/05/1985

Référence aux origines de l'association : Création de l'association par le CREAL suite à la circulaire ministérielle du 13/01/1984

Objet : Animation, développement et gestion d'établissements spécialisés du secteur sanitaire, social et médico-social en Languedoc-Roussillon.

Etablissement

Directeur : Monsieur RAVARD Hervé - Directeur par intérim

Coordonnées de l'établissement principal : 7 rue Joseph Fabre - 34500 BEZIERS

Capacité d'accueil globale : 30 places en hébergement

Nombre de salariés : 68 ETP

Présentation des Services

Nom du Service :	SOAE IOE/MJIE
Localisation géographique :	7 rue Joseph Fabre - 34500 BEZIERS
Mission :	Evaluer dans un cadre judiciaire la nature d'un danger pour un jeune au sein de sa famille et proposer au Juge des Enfants des solutions pour y remédier.
Public / âge :	0 - 18 ans
Capacité d'accueil :	162 actes / an
Nom du Service :	SOAE AEMO/AED
Localisation géographique :	7 rue Joseph Fabre - 34500 BEZIERS
Mission :	Prévenir une situation de danger pour des mineurs au sein de leurs familles soit dans le cadre d'une mesure de protection prononcée par le Juge des Enfants (AEMO) soit dans le cadre d'une contractualisation avec le Département (AED)
Public / âge :	0 - 21 ans
Capacité d'accueil :	424 mesures / an
Nom du Service :	SOAE HEBERGEMENT
Localisation géographique :	3 villas dans Béziers /appartements extérieurs
Mission :	Accueillir des enfants en rupture familiale/sociale dans le cadre d'un placement sollicité par la Direction Enfance Famille ou ordonné par l'Autorité Judiciaire.
Public / âge :	4 - 21 ans
Capacité d'accueil :	30 places dont 2 places d'Urgence
Nom du Service :	DAAF (Dispositif d'accompagnement des Assistants Familiaux) ouverture en 2011
Localisation géographique :	7 rue Joseph Fabre - 34500 BEZIERS
Mission :	Soutenir les familles d'accueil afin de prévenir les situations de crise et éviter les ruptures avec les jeunes accueillis à leur domicile
Public / âge :	0 - 18 ans
Capacité d'accueil :	30 familles / 45 jeunes
Nom du Service :	SOAE AERD
Localisation géographique :	7 rue Joseph Fabre - 34500 BEZIERS
Mission :	Accompagner les familles et les jeunes pour prévenir un "enkystement" des difficultés dans un cadre contractualisé avec le Direction Enfance Famille.
Public / âge :	0 - 18 ans
Capacité d'accueil :	30 mesures
Nom du Service :	SOAE MEDIATION
Localisation géographique :	7 rue Joseph Fabre - 34500 BEZIERS
Mission :	Aider les couples vivants des situations de conflits à renouer un dialogue et reconstruire des liens dans l'intérêt de leurs enfants
Public / âge :	0 - 18 ans
Capacité d'accueil :	60 médiations / an



MAISON D'ENFANTS
2, rue du Pasteur Benoît
34200 SETE
Tél. 04 67 53 07 12
Fax 04 67 53 57 36
adpep.sete@wanadoo.fr

Association A.D.P.E.P.

Siège de l'association

Adresse : 21 rue Jean Giroux - 34080 MONTPELLIER

N° Téléphone : 04.67.40.73.00

Adresse mail : pep34@wanadoo.fr

Conseil d'administration :

Présidé par : Monsieur BARBUT Yves

Statuts : Association Loi 1901

Date de création : 30/05/1924

Référence aux origines de l'association : L'Association a été fondée en 1924 et associe les élèves, les personnels et les amis de l'enseignement public pour :

Objet : Apporter à certains enfants et adolescents l'assistance matérielle et la protection morale dont ils ont besoin.

Etablissement

Directeur : Monsieur BOULAY Patrick

Coordonnées de l'établissement principal : 2, rue du pasteur Lucien Benoît - 34200 SETE

Capacité d'accueil globale : 57 internes et 75 suivis éducatifs

Nombre de salariés : 54

Présentation des Services

Nom du Service :	Service Internat
Localisation géographique :	Sète
Mission :	Accueil de mineurs en difficulté familiale ou sociale
Public / âge :	6 à 18 ans et jeunes majeurs
Capacité d'accueil :	57

Nom du Service :	Service Educatif de Jour
Localisation géographique :	Sète, Frontignan, Balaruc, Mèze
Mission :	Suivi éducatif et accueil de jour de mineurs en difficulté familiale ou sociale
Public / âge :	6 à 14 ans
Capacité d'accueil :	24

Nom du Service :	Service AERD
Localisation géographique :	HLM le Chai - 34200 SETE
Mission :	Action Educative Renforcée à Domicile
Public / âge :	0 à 18 ans
Capacité d'accueil :	20 situations

Nom du Service :	HARPE
Localisation géographique :	HLM le Chai - 34200 SETE
Mission :	Service de Médiation
Public / âge :	0 à 18 ans
Capacité d'accueil :	20 situations



Association CHARLES PREVOST

Siège de l'association

Adresse : 18 bis, avenue de Castelnau - 34090 MONTPELLIER

N° Téléphone : 04.67.02.90.80

Adresse mail : ass-charles-prevost@enclos-asso.fr

Conseil d'administration :

Présidé par : Monsieur ARTZ Jean François

Statuts : Statuts modifiés le 28 janvier 2003, déposés en préfecture sous le n°0343004865

Date de création : 15/08/1967

Référence aux origines de l'association : Association Charles Prevost, fondée le 14/07/1967

Objet : L'Association a pour objet "l'éducation de mineurs dans le souci d'œuvrer à la solution de situations sociales et familiales difficiles. Elle assure l'éducation des enfants à partir de 6 ans et le soutien de leurs familles sous le régime de l'internat, de l'externat ou sous toutes formes de suivi éducatif. Elle peut héberger ou assurer un suivi éducatif à des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans et les préparer ainsi à leur insertion sociale et professionnelle".

Etablissement

Directeur : Monsieur DEVAUD Pierre

Coordonnées de l'établissement principal : 18 bis, avenue de Castelnau - 34090 MONTPELLIER

Capacité d'accueil globale : Hébergement-collectif : 39
Individuel : 14
AERD : 70
AEDJM : 14
Soutien à la parentalité : 10
SEJ : 24

Nombre de salariés : 64.65 ETP

Présentation des Services

Nom du Service :	Hébergement collectif, individuel (SAVS) et Permanence de jour
Localisation géographique :	Montpellier / Commune de Saint Just (Bassin Lunellois)
Mission :	Dans le cadre de missions de protection de l'enfance, en hébergement collectif ou individuel : Prise en compte de la problématique familiale, accompagnement personnalisé, développement de l'autonomie, travail ciblé sur l'insertion scolaire, sociale et professionnelle.
Public / âge :	14 - 19 ans
Capacité d'accueil :	53

Nom du Service :	Accompagnement éducatif au domicile des jeunes majeurs (AEDJM)
Localisation géographique :	Montpellier
Mission :	Préparer les jeunes majeurs percevant un revenu, à leur sortie du dispositif de l'ASE. Dans le cadre d'un CJM et à partir de leur lieu d'hébergement, accompagnement dans l'élaboration de leur projet de vie et leur inscription dans les dispositifs de droit commun.
Public / âge :	18 ans révolus
Capacité d'accueil :	14

Nom du Service :	AERD - Agences partenaires Ecusson CV, Portes de la mer, Ovalie, Lunellois
Localisation géographique :	Montpellier / Lunel
Mission :	Intervention éducative soutenue et limitée dans le temps au sein du groupe familial et son environnement, en vue de favoriser l'émergence de solutions adaptées aux difficultés énoncées par la famille et évaluées préalablement par l'agence du PDS.
Public / âge :	Enfants jusqu'à 18 ans révolus
Capacité d'accueil :	70 familles

Nom du Service :	SEJ - Agences partenaires Ecusson CV, Portes de la mer, Cévennes LR, Lunellois
Localisation géographique :	Montpellier / Lunel
Mission :	Intervention éducative quotidienne par l'accueil des enfants sur des temps périscolaires définis et dans un lieu affecté à cette activité. L'accompagnement éducatif soutient la famille dans sa fonction parentale. Ce travail mobilise les différents partenaires concernés ;
Public / âge :	6 / 15 ans
Capacité d'accueil :	24

Nom du Service :	Soutien à la parentalité - Partenariat avec Agences Cévennes LR, Portes de la mer
Localisation géographique :	Montpellier
Mission :	A partir d'un atelier cuisine support d'un espace d'écoute et de parole, prévenir les difficultés familiales découlant de situations d'isolement social, valoriser les aptitudes personnelles, accéder à un mieux être, étayer la fonction parentale, créer du lien social.
Public / âge :	Mères de familles et leurs enfants
Capacité d'accueil :	10



Association Languedocienne pour la Jeunesse

Siège de l'association

Adresse : 2256, route de Mende - 34090 MONTPELLIER

N° Téléphone : 04.67.63.44.41

Adresse mail : abri@alp.org

Conseil d'administration :

Présidé par : Monsieur FINIELZ Jacques

Statuts : Association loi 1901

Date de création : 01/04/1946

Référence aux origines de l'association : Née en 1946 de la loi Marthe Richard prononçant la fermeture des maisons closes. Elle est créée pour accueillir des jeunes prostituées sans hébergement avec leur(s) enfant(s).

Objet : Venir en aide aux mineurs en danger ou faisant l'objet d'une mesure d'action éducative, contribuer à l'épanouissement physique et moral des enfants.

Etablissement

Directeur : Madame CHAMVOUX Sylvie

Coordonnées de l'établissement principal : 2256, route de Mende - 34090 MONTPELLIER

Capacité d'accueil globale : 24 mineures ou jeunes majeures et leurs enfants

Nombre de salariés : 43 ETP

Présentation des Services

Nom du Service :	Maison d'enfants Abri languedocien
Localisation géographique :	Montpellier
Mission :	Accueil de jeunes mères mineures ou jeunes majeures
Public / âge :	13 / 21 ans
Capacité d'accueil :	24 jeunes mères et leurs enfants

Nom du Service :	Appui parental
Localisation géographique :	Montpellier en partenariat avec les agences Ovalie et Portes de la Mer
Mission :	Soutien à la parentalité
Public / âge :	Parents dont les enfants ont moins de 3 ans
Capacité d'accueil :	10 mesures

Nom du Service :	Dispositif familles d'accueil (DFA)
Localisation géographique :	Montpellier
Mission :	Accueil de jeunes majeurs confrontés à des violences intra familiales
Public / âge :	Jeunes majeurs (18 / 25 ans)
Capacité d'accueil :	25 mesures / an



Association MAS DES MOULINS

Siège de l'association

Adresse : 949 avenue du Professeur Louis Ravas - 34080 MONTPELLIER

N° Téléphone : 04.67.63.07.40

Adresse mail : gstaccioli@mecsbonsecours.fr

Conseil d'administration :

Présidé par : Madame FORT Anne-Marie

Statuts : Congréganiste

Date de création : 28/02/1975

Référence aux origines de l'association :

Objet : Assurer la protection, l'insertion, l'épanouissement et l'autonomie des enfants et des jeunes confiés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Etablissement

Directeur : Monsieur STACCIOLI Gino

Coordonnées de l'établissement principal : 2452 avenue du Père Soulas - 34090 MONTPELLIER

Capacité d'accueil globale : 66

Nombre de salariés : 58

Présentation des Services

Nom du Service : M.E.C.S. BON SECOURS

Localisation géographique : 2452 avenue du Père Soulas - 34090 MONTPELLIER

Mission : Protection

Public / âge : 5 à 18 ans

Capacité d'accueil : 66

Nom du Service : LES SOURCES

Localisation géographique : 169 chemin de la Qualité - 34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ

Mission : Protection

Public / âge : 14 / 20 ans

Capacité d'accueil : 8

Nom du Service : SAFE ARCEAUX / SAFE PERGOLA

Localisation géographique : Agence Dép. Montpellier Nord-Ouest - 5 Rue Duval Jouve - 34000 MONTPELLIER

Mission : Prévention Précoce

Public / âge : 2 / 6 ans

Capacité d'accueil : 10

Nom du Service : SEJ PAILLADE - SEJ (et SAFE) PERGOLA

Localisation géographique : 55 allée d'Irlande - 34080 MONTPELLIER / Rue P. Rimbaud - 34080 MONTPELLIER

Mission : Prévention

Public / âge : 6 / 18 ans

Capacité d'accueil : 20

Nom du Service : AERD ST MARTIN DE LONDRES - AERD CEVENNES MONTPELLIER

Localisation géographique : 34380 ST MARTIN DE LONDRES / 949 avenue Louis Ravas - 34080 MONTPELLIER

Mission : Prévention

Public / âge : 6 / 20 ans

Capacité d'accueil : 40 Familles



Association Notre Dame de Lenne

Siège de l'association

Adresse : Domaine de l'abbaye de Vignogoul - Route de St Georges d'Orques - 34790 PIGNAN

N° Téléphone : 04.67.47.70.17

Adresse mail : actionsjeunes@orange.fr

Conseil d'administration :

Présidé par : Monsieur LASSALE Jacques

Statuts : Modifiés le 12 mars 2009

Date de création : 1928, reconnue d'utilité publique en 1944

Référence aux origines de l'association : L'histoire de l'association est liée à celle de la congrégation des "Sœurs Franciscaines » de Notre Dame de Lenne. Elle débute en 1918 avec le recueil du premier enfant en Aveyron.

Objet : Protection de l'enfance

Etablissement

Directeur : Madame MOREAU Nicole

Coordonnées de l'établissement principal : Domaine de l'abbaye de Vignogoul
Route de St Georges d'orques
34790 PIGNAN

Capacité d'accueil globale : 40

Nombre de salariés : 45

Présentation des Services

Nom du Service :	Maison d'enfants Actions Jeunes, internat
Localisation géographique :	Pignan, Montpellier, Saint Jean de Védas, Clermont l'Hérault
Mission :	Hébergement, accompagnement dans le cadre de la protection de l'enfance
Public / âge :	Enfants, adolescents 6/21 ans bénéficiant de mesures de protection
Capacité d'accueil :	40

Nom du Service :	AERD
Localisation géographique :	Agences départementales Vene et Mosson et Cœur d'Hérault
Mission :	Prévention
Public / âge :	Familles en demande de soutien dans leurs fonctions parentales
Capacité d'accueil :	20 familles



Association de l'Œuvre Agathoise de Baldy - AOAB

Siège de l'association

Adresse : 74 route de Sète - 34300 AGDE

N° Téléphone : 04.67.01.06.66

Adresse mail : mecs.baldy@orange.fr

Conseil d'administration :

Présidé par : Monsieur RAYMOND Yves

Statuts : Association Loi 1901

Date de création : 21/11/1986

Référence aux origines de l'association : Orphelinat géré par les Œuvre du Père Colombier

Objet : Animation et gestion d'un établissement accueillant des enfants et des jeunes en difficultés familiales

Etablissement

Directeur : Madame DÉVÉ Edith

Coordonnées de l'établissement principal : 74 route de Sète - 34300 AGDE

Capacité d'accueil globale : 81

Nombre de salariés : 56

Présentation des Services

Nom du Service :	Maison d'enfant de Baldy
Localisation géographique :	Agde et Montagnac
Mission :	Œuvrer dans le cadre de la protection de l'enfance. Proposer un accueil, pour des séjours de durée variable, d'enfants et d'adolescents dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou de façon durable pour assumer l'éducation de leurs enfants.
Public / âge :	7-21 ans
Capacité d'accueil :	62

Nom du Service :	Service éducatif de jour (SEJ)
Localisation géographique :	Agde
Mission :	Accueil à la journée d'enfants dont les familles rencontrent des difficultés éducatives, afin de travailler à réduire les risques de placement.
Public / âge :	7-12 ans
Capacité d'accueil :	12

Nom du Service :	Espace de maintien du lien
Localisation géographique :	Agde
Mission :	Soutien de la relation parent -enfant tout en garantissant la protection de l'enfant.
Public / âge :	0-18 ans
Capacité d'accueil :	7



Association des Œuvres Sociales du Saint-Ponais

Siège de l'association

Adresse : 5, rue du Coustou - BP 17 - 34220 SAINT PONS DE THOMIERES

N° Téléphone : 04.67.973.973

Adresse mail : direction@monoustal.fr

Conseil d'administration :

Présidé par : Madame VIGUIER Aline

Statuts : 15/05/1972

Date de création : 04/08/1972

Référence aux origines de l'association : Citoyens militants laïques souhaitant créer des activités sociales

Objet : Concrétiser le développement des œuvres à caractère social et éducatif sur Saint Pons et le département de l'Hérault

Etablissement

Directeur : Madame CHALLIES Anne

Coordonnées de l'établissement principal : MECS Mon Oustal - BP 17 - 34220 SAINT PONS DE THOMIERES

Capacité d'accueil globale : 65

Nombre de salariés : 50

Présentation des Services

Nom du Service :	Maison d'Enfants à Caractère Social Mon Oustal
Localisation géographique :	Saint Pons de Thomières - Haut Languedoc
Mission :	Soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leurs familles ; rencontrant des difficultés risquant de mettre en danger ces mineurs ; ainsi qu'aux majeurs confrontés à des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.
Public / âge :	0 à 21 ans
Capacité d'accueil :	65
Nom du Service :	Unité Familiale
Localisation géographique :	Saint Pons de Thomières
Mission :	Soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leurs parents isolés ainsi qu'aux femmes enceintes, mères isolées, femmes victimes de violences conjugales rencontrant des difficultés risquant de mettre en danger ces mineurs.
Public / âge :	Parent isolé avec enfants (0 à 18 ans)
Capacité d'accueil :	19
Nom du Service :	Service de visites médiatisées parents-enfants confiés
Localisation géographique :	Saint Pons de Thomières - Ouest du département de l'Hérault
Mission :	Soutenir la relation parents-enfants confiés au département, quelque soit leur lieu d'hébergement
Public / âge :	Parents - enfants (0 à 18 ans)
Capacité d'accueil :	15 situations



Association pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence

A.P.E.A

Siège de l'association

Adresse : 59 avenue de Fès - Bâtiment D - 34080 MONTPELLIER

N° Téléphone : 04.67.42.66.44

Adresse mail : contact@apea.asso.fr

Conseil d'administration :

Présidé par : Monsieur RODIERE Michel

Statuts : Association loi 1901

Date de création : 1938

Référence aux origines de l'association :

Objet : Protection de l'enfance - Interventions éducatives à domicile administratives et judiciaires

Etablissement

Directeur : Monsieur BARBEZIER Pierre

Coordonnées de l'établissement principal : 59 avenue de Fès - Bâtiment D - 34080 MONTPELLIER

Capacité d'accueil globale : environ 1 000 enfants

Nombre de salariés : 84

Présentation des Services

Nom du Service : Assistance Educative en Milieu Ouvert - AEMO

Localisation géographique : Circonscription TGI MONTPELLIER

Mission : Intervention Educative à Domicile Judiciaire

Public / âge : 0-18 ans

Capacité d'accueil : 790 mineurs

Nom du Service : Intervention Educative à Domicile

Localisation géographique : Agence Paillade Mosson et Agence Cévennes las Rébès

Mission : Intervention Educative à Domicile Administrative

Public / âge : 0-18 ans

Capacité d'accueil : De 48 à 68 familles

Nom du Service : Investigation et Orientation Educative

Localisation géographique : Circonscription TGI MONTPELLIER

Mission : Investigation judiciaire

Public / âge : 0-18 ans

Capacité d'accueil : 139 mesures

Nom du Service : Réparation pénale

Localisation géographique : Circonscription TGI MONTPELLIER

Mission : Mesure Educative dans le cadre Pénal

Public / âge : 12-18 ans

Capacité d'accueil : 200

Nom du Service : Aide à la Gestion du Budget Familial

Localisation géographique : Circonscription TGI MONTPELLIER

Mission : Accompagnement budgétaire dans le cadre de la protection de l'enfance

Public / âge : 0-18 ans

Capacité d'accueil : 115 familles en continu
